

## ÉPIZOOTIE (1/4)

# Cette langue bleue qui interroge

Martine Romanens

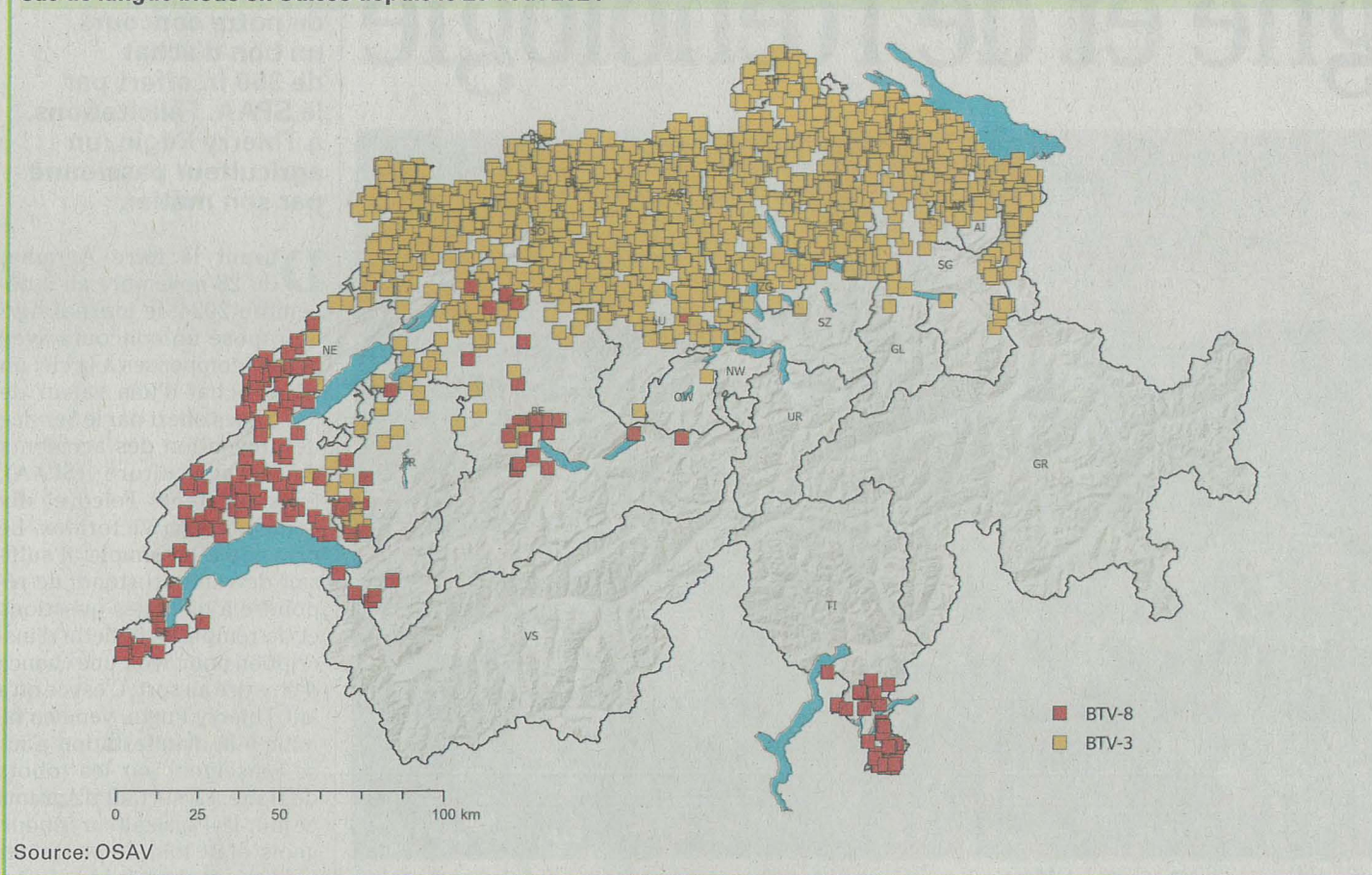
**Il fait plus froid. En période décrétée d'inactivité du vecteur, le nombre d'animaux victimes de la langue bleue a diminué. L'occasion d'en apprendre un peu plus.**

Évoquer la langue bleue (BT), c'est ouvrir la porte à une multitude de questions. Pour y répondre, l'expertise de l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) ainsi que celle de l'Institut de virologie et d'immunologie (IVI) ont été sollicitées.

*Qu'en est-il de l'immunité naturelle consécutive à une infection?*

**IVI:** Elle est détectable dans le sang 7 à 14 jours après l'infection. Les animaux produisent ensuite des anticorps qui atteignent leur pic trois à quatre semaines après l'infection naturelle et qui persistent durant de nombreuses années. Ces anticorps ne protègent que contre une réinfection par le même type de virus qui a infecté les animaux. Ces animaux n'ont pas besoin d'être vaccinés contre le même sérotype que celui avec lequel ils ont déjà été infectés. Un test sérologique permet de déterminer si l'animal a déjà été infecté.

Cas de langue bleue en Suisse depuis le 28 août 2024



Source: OSAV

nant un sérotype 8 plus virulent, l'OSAV suit la situation de près et reste en contact étroit avec l'Union européenne.

*Les séquestres prononcés sont parfois incompris...*

**OSAV:** Les séquestres visent notamment à protéger les troupeaux non infectés. Lors des premières apparitions de la

de vaccins (BTV-4, BTV-8 et contre la maladie hémorragique épizootique). L'autre partie sera destinée aux éleveurs qui ont déjà vacciné, lesquels pourront être indemnisés rétroactivement. Néanmoins, le détail de ces mesures ainsi que leurs proportions ne sont pas définis, l'OSAV élaborant sa stratégie. Le niveau de l'indemnité dépendra de la demande

*On peut désormais utiliser des vaccins...*

**OSAV:** Des vaccins inactivés, utilisables pour les ovins et les bovins, sont disponibles. Le vaccin contre le sérotype 3 de la maladie de la langue bleue (BTV-3) peut maintenant être utilisé en Suisse. Si le vaccin ne protège pas les animaux d'une infection, il permet de réduire les symp-

de noter que, selon les premières évaluations, ces vaccins présentent peu d'effets secondaires.

*Les adjuvants font polémiques, aluminium et mercure entre autres...*

**OSAV:** Les trois vaccins contiennent des adjuvants connus pour stimuler le système immunitaire. Les sels d'alumi-

*Les détenteurs peuvent normalement vacciner par leurs propres moyens...*

**OSAV:** Ils peuvent effectivement vacciner leurs animaux eux-mêmes à condition d'avoir signé une convention Médvét avec un vétérinaire. Cependant, si la Confédération décidait de financer ces vaccins, une réglementation différente pourrait être mise en place. Ce point stratégique reste encore à clarifier.

*La motion parlementaire «Maladie de la langue bleue» est-elle devenue obsolète?*

**OSAV:** Non, car décision de portée générale qui a permis l'importation actuelle des vaccins contre le BTV-3 constitue une solution transitoire. Désormais, il est nécessaire de définir une base légale claire, soit dans la Loi sur les épizooties, soit dans la Loi sur les produits thérapeutiques, afin d'être mieux préparés à l'éventuelle arrivée de nouvelles maladies, comme la maladie hémorragique épizootique. (ndlr: la motion parlementaire «Maladie de la langue bleue» (24.3984), déposée par le conseiller national Ernst Wandfluh (UDC), demande de créer par la voie la plus rapide les bases légales qui permettent aux autorités suisses d'accorder en situation d'urgence l'autorisation relative à l'importation et à l'utilisation de vaccins efficaces, mais non officiellement autorisés).

Et de l'immunité de troupeau...

**OSAV:** Il est impossible de parler d'immunité de troupeau tant que tous les animaux n'ont pas été exposés aux sérotypes présents en Suisse. Des cas d'immunité à plusieurs sérotypes (BTV-3 et BTV-8) ont été observés.

*Quel est le point commun de la langue bleue avec le virus de Schmallenberg?*

**IVI:** Outre les similitudes au niveau des espèces hôtes, ces arbovirus présentent également des parallèles au niveau de leurs caractéristiques de transmission (moucheron du genre culicoïdes). En raison des symptômes cliniques semblables, seul un diagnostic virologique et/ou sérologique en laboratoire peut les différencier.

*Avortons aveugles avec atteintes neurologiques et déformations: conséquences de la maladie?*

**IVI:** Chez les animaux en gestation, l'infection peut entraîner des avortements ou la naissance de veaux ou d'agneaux mal formés. Certaines malformations touchent le cerveau des nouveau-nés qui entraînent souvent des troubles de l'équilibre et une cécité dès la naissance. Toutefois, sans examens supplémentaires, il n'est pas possible d'exclure d'autres maladies.

*En France un sérotype 8 engendre une forme plus virulente. Et en Suisse?*

**OSAV:** La virulence varie en fonction de l'espèce animale et de l'environnement. Des différences existent également entre les sérotypes: par exemple, le sérotype 3 semble provoquer des symptômes plus graves que le 8. Concer-

premières apparitions de la maladie de la langue bleue, ces mesures permettaient aussi de préserver des régions entières. Le déplacement d'un animal infecté dans une zone où des moucheron sont présents pourrait permettre à ces derniers de diffuser la maladie vers de nouvelles régions.

*Le Parlement a débloqué 10 millions pour la lutte contre les maladies vectorielles...*

**OSAV:** Ces fonds seront destinés en premier lieu à l'achat

de vaccination.

*De la recherche a-t-elle lieu pour d'éventuels traitements?*

**OSAV:** Seul un traitement symptomatique entrant en ligne de compte, l'accent est mis sur la vaccination préventive et la surveillance de la propagation de la maladie. La recherche actuelle se concentre sur le développement de vaccins polyvalents capables de conférer une immunité contre plusieurs sérotypes.

il permet de réduire les symptômes et la mortalité. À l'heure actuelle, la vaccination est le meilleur moyen de prévenir les pertes. Elle est effectuée par les vétérinaires de troupeau, à la demande des détenteurs d'animaux.

*Ces trois nouveaux vaccins n'ont pas été autorisés par Swissmedic. Ils n'ont donc pas été testés?*

**OSAV:** Ces vaccins utilisés à l'étranger bénéficient de dossiers complets, incluant des études démontrant leur efficacité. Il est également important

immunitaire. Les sels d'aluminium sont utilisés dans les vaccins depuis plus de nonante ans. Les études montrent que ces derniers entraînent davantage de réactions au site d'injection, mais aucun lien statistique n'a pu être établi entre ces sels et des effets secondaires durables ou graves.

*Les exploitations bios peuvent-elles et doivent-elles aussi vacciner?*

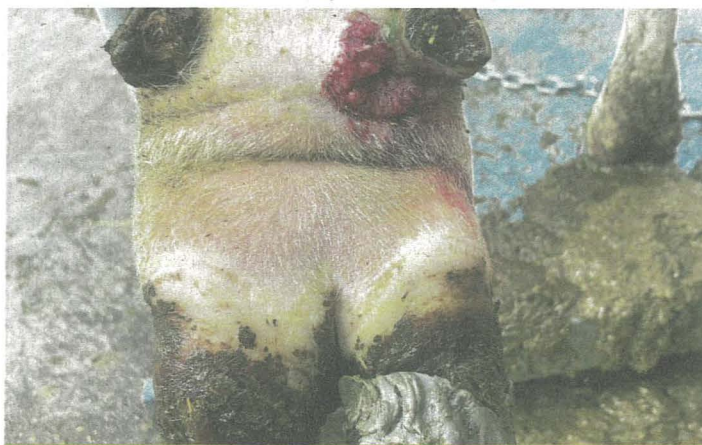
**OSAV:** Oui, nous recommandons le vaccin pour toutes les exploitations.

## Fièvre aphteuse aux symptômes semblables

Le vétérinaire cantonal vaudois, Giovanni Peduto, a communiqué lors d'un webinaire tenu le 21 janvier dernier. Aligné à la stratégie fédérale, l'objectif est d'atteindre 80% d'immunité d'ici le printemps 2025 grâce à une campagne de vaccination volontaire. Cependant, cet objectif reste ambitieux en raison des ruptures de stock actuelles. Des livraisons massives pour le sérotype 3 sont néanmoins attendues en février. Idéalement, les éleveurs devraient administrer quatre injections par animal: deux pour le BTV-8 et deux pour le BTV-3, espacées de trois semaines, y compris pour les troupeaux touchés l'an dernier.

### Pas de priorité pour les ovins

Concernant le remboursement des frais de vaccination annoncé suite à la décision parlementaire, il se fera très certainement de façon partielle au cours du deuxième semestre 2025. «Dans tous les cas, il faut inscrire l'injection dans le journal des traitements et conserver les factures», indique Gio-



**Certains symptômes de la fièvre aphteuse ressemblent fu-rieusement à ceux de la langue bleue (ici BT).**

vanni Peduto. Afin d'éviter des démarches administratives supplémentaires, les pertes vaudoises devraient se voir indemnisées sans qu'aucune distinction ne soit faite entre les animaux vaccinés et non vaccinés.

Dans le but d'éviter un gaspillage de vaccination, l'immunité des troupeaux déjà atteints pourrait-elle être évaluée en Suisse? «Seules des recherches scientifiques correctement menées pourraient le

déterminer», répond Giovanni Peduto. «Il n'est pas non plus question de prioriser des catégories d'animaux à risques, comme les ovins par exemple, touchés beaucoup plus fortement.» Les vétérinaires sont encouragés à maximiser l'utilisation des doses à disposition car une fois ouvert, un flacon ne se conserve que dix heures. Nous avons, d'autre part, demandé que les éleveurs désirant vacciner s'annoncent à leur vétérinaire. Pour la suite,

Giovanni Peduto a informé qu'il souhaitait défendre sa position auprès des autorités fédérales, soit celle d'abandonner les séquestres pour les maladies BTV-3 et BTV-8.

### Exhortés d'exclure la fièvre aphteuse

Le vétérinaire cantonal vaudois a aussi rappelé que la fièvre aphteuse présente des symptômes très proches de ceux de la langue bleue. En août 2024, au début de l'épidémie, des tests avaient d'ailleurs été réalisés pour écarter cette hypothèse. Un foyer de fièvre aphteuse a été signalé en janvier dans la région de Berlin, en Allemagne, mais aucun cas secondaire n'a été détecté à ce jour. Le vétérinaire appelle toutefois à la vigilance et exhorte à procéder, si nécessaire, à un test d'exclusion, gratuit pour les éleveurs. Bien que des importations en provenance d'Allemagne soient toujours autorisées dans le cadre des accords bilatéraux, «elles ont été peu nombreuses en décembre», a précisé le vétérinaire cantonal. **MR**

 **SUR LE WEB**

**www.agrihebdo.ch**  
Des réponses plus complètes figurent sur l'article publié sur notre site internet. (Lire aussi *Agri* du 17 janvier).

 **EN VIDÉO**

**www.agrihebdo.ch**  
Visionnez notre entretien vidéo avec Dr Camille Luyet.



## Commentaire

Martine Romanens

### En attente

Principale crainte, une augmentation des avortements consécutive à la vaccination est écartée par l'OSAV. À ce jour, nous n'avons pas obtenu la source de cette information. Idem pour les effets des adjuvants comme l'alu, que des voix vétérinaires questionnent, plus particulièrement chez les ovins. Quant aux dossiers de base des vaccins, à l'heure du bouclage, aucune étude n'a pu être consultée hormis celle de l'Institut Friedrich Loeffler étudiant la présence d'anticorps du vaccin BTV-3. Entre autres, Swissmedic explique qu'«elle ne peut pas lancer d'office une procédure d'autorisation, ni obliger une entreprise à fournir la documentation et à assumer les responsabilités liées à une autorisation». Les trois vaccins ne sont pas autorisés et aucune demande d'autorisation n'a été déposée à ce jour.